

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 98.090

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 30 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

22 Septembre 1998

DATE D'AFFICHAGE

22 Septembre 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur BOISNARD par Monsieur GERMA
Monsieur DONZIER par Monsieur HUGENDOBLER
Monsieur MUSSETTI par Monsieur MONNARD
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

EXCUSES : Monsieur POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : S.E.M.D.A.S. - Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Poitou-Charentes

VOTE : Les membres du Conseil Municipal ont pris acte.

Par courrier du 14 Août 1998, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Poitou-Charentes a notifié les observations définitives adressées au représentant de la S.E.M.D.A.S. à l'issue de la vérification des comptes des années 1992 à 1996.

La Ville de ROYAN étant actionnaire de cette société d'économie mixte, les observations définitives doivent être portées à la connaissance du Conseil Municipal (annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE

des observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes du Poitou-Charentes a formulées dans sa séance du 4 Août 1998 et concernant la gestion de la S.E.M.D.A.S. de 1992 à 1996 telles qu'elles figurent en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 Octobre 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS